

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

-----000-----

Ministère des Finances
Conseil National de la Comptabilité
Commission de normalisation
des pratiques comptables
et des diligences professionnelles

وزارة المالية
المجلس الوطني للمحاسبة
لجنة تقييس الممارسات المحاسبية
والواجبات المهنية

16 ديسمبر 2024

Avis N° 01/2024

Digitalisation des recours interentreprises
en matière d'assurance automobile

Il s'agit de la mise en œuvre d'une plateforme de gestion digitale des recours interentreprises concernant l'assurance automobile, ayant pour objectifs de :

- permettre une célérité dans le traitement des dossiers ;
- réduire les délais de paiements ;
- obtenir une meilleure transparence dans la gestion de dossiers des sinistres, et ce ;

Comparativement à l'organisation et le traitement des dossiers sur supports papiers.

Considérant que :

Cette plateforme permet de garantir la sécurisation, l'intangibilité et l'irréversibilité des opérations traitées, en passant par la codification des documents de paiement qui évitera les doubles présentations des mêmes documents pour paiements des sinistres.

La commission est d'avis que :

Les justificatifs de paiements peuvent être constitués de documents justificatifs probants autres que supports papiers, à condition que les systèmes les générant puissent, en sus de la fiabilité, la conservation et la restitution sur papier, garantir l'authenticité des documents et l'irréversibilité des opérations.